

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

I- *Rapport sur l'audit des états financiers*

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2024**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **3.336.541,625 DT** et une valeur liquidative égale à **1,423 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS** » au **31 décembre 2024**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observations :

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- 1- Il convient de préciser que le « **FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS** » a reçu le 26 décembre 2023 une notification de l'administration fiscale lui demandant la déclaration de la TVA au titre de la période allant du 01 janvier 2013 jusqu'à 31 octobre 2023. L'Union Financière SA, en tant que gestionnaire du « **FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS** », a fourni une réponse le 10 janvier 2024 en sollicitant la Direction des Grandes Entreprises (DGE) au sujet de la non-soumission à ladite taxe, étant donné que le fonds est hors du champ d'application de la TVA, comme indiqué au niveau du matricule fiscal.

À la date de rédaction du rapport, l'affaire est toujours en cours.

2- Le « **FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS** » détient des titres dans le capital de l'assurance Maghrebia Vie, valorisés au 31 décembre 2024 pour un montant de 338 803,500 DT, soit 10,10 % de l'actif du fonds. Ce taux d'emploi dépasse le taux maximum de 10 % fixé par l'article 29 du code des organismes de placements collectifs.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- *Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :*

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficiency incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 28 mars 2025

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES :

FMBZ KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

Bilan

Exercice clos le 31 décembre 2024

(*Exprimé en Dinars Tunisiens*)

ACTIFS	<u>Note</u>	<u>Au 31.12.2024</u>	<u>Au 31.12.2023</u>
AC 1 - Portefeuille titres a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	<u>AC1</u>	2 672 692,641 2 672 692,641	2 345 669,870 2 345 669,870
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités a - Placements monétaires b - Disponibilités	<u>AC2</u>	667 983,222 0,000 667 983,222	602 807,383 0,000 602 807,383
AC 3 - Créances d'exploitation	<u>AC3</u>	12 825,483	11 686,776
AC 4 - Autres actifs		0,000	0,000
TOTAL ACTIFS		3 353 501,346	2 960 164,029
PASSIFS			
PA 1 - Opérateurs crébiteurs	<u>PA1</u>	10 702,604	7 470,788
PA 2 - Autres crébiteurs divers	<u>PA2</u>	6 257,117	5 907,104
TOTAL PASSIFS		16 959,721	13 377,892
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	<u>CP 1</u>	3 237 663,866	2 863 676,185
CP 2 - Sommes distribuables a - Résultat distribuable de l'exercice b- Régul. Résultat distribuable de l'exercice	<u>CP 2</u>	98 877,759 98 882,093 -4,334	83 109,952 82 933,244 176,708
TOTAL ACTIF NET		3 336 541,625	2 946 786,137
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		3 353 501,346	2 960 164,029

Etat de résultat

Exercice clos le 31 décembre 2024

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Note</u>	<u>Du 01.01.2024</u> <u>Au 31.12.2024</u>	<u>Du 01.01.2023</u> <u>Au 31.12.2023</u>
Revenus du portefeuille titres			
a- Dividendes	<u>PR 1</u>	116 603,930 116 603,930	94 418,610 94 418,610
Revenus des placements monétaires	<u>PR 2</u>	47 187,354	46 229,915
Total des revenus des placements		163 791,284	140 648,525
Charges de gestion des placements	<u>CH 1</u>	-54 404,898	-47 640,389
REVENUS NET DES PLACEMENTS		109 386,386	93 008,136
Autres produits		0,000	0,000
Autres charges	<u>CH 2</u>	-10 504,293	-10 074,892
RESULTAT D'EXPLOITATION		98 882,093	82 933,244
Régularisation du Résultat d'exploitation		-4,334	176,708
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		98 877,759	83 109,952
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		4,334	-176,708
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		304 848,754	-171 442,128
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-20 947,723	111 548,227
Frais de négociation des titres		-840,429	-2 013,238
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		381 942,695	21 026,105

Etat de variation de l'actif net
 Exercice clos le 31 décembre 2024
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024	Du 01.01.2023 Au 31.12.2023
VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	381 942,695	21 026,105
a - Résultat d'exploitation	98 882,093	82 933,244
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	304 848,754	-171 442,128
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-20 947,723	111 548,227
d - Frais de négociation de titres	-840,429	-2 013,238
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	0,000	0,000
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	7 812,793	-306 063,007
a- Souscriptions	9 967,719	8 895,197
Capital	7 918,408	6 872,522
Régularisation des sommes non distribuables	-77,020	316,289
Régularisation des sommes distribuables	2 126,331	1 706,386
b- Rachats	-2 154,926	-314 958,204
Capital	-1 770,687	-257 445,401
Régularisation des sommes non distribuables	89,697	2 635,353
Régularisation des sommes distribuables	-473,936	-60 148,156
Droits de sortie	0,000	
VARIATION DE L'ACTIF NET	389 755,488	-285 036,902
ACTIF NET		
a- En début de l'exercice	2 946 786,137	3 231 823,039
b - En fin de l'exercice	3 336 541,625	2 946 786,137
NOMBRE DE PARTS		
a- En début de l'exercice	2 337 900,598	2 588 473,477
b - En fin de l'exercice	2 344 048,319	2 337 900,598
VALEUR LIQUIDATIVE	1,423	1,260
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	12,937%	0,881%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« **FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS** » est un fonds commun de placement de catégorie Actions, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001, portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC), et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 24/02/2009, sous le N° 03-2009. Le fonds a été constitué le 15 septembre 2009.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144073/X/N/N/000.

Le dépositaire initial de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE. Le FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est destiné à être un support à des contrats d'assurance vie en unités de compte d'ASSURANCES MAGHREBIA VIE, ainsi qu'en tant que support pour placement financier classique dont les parts sont distribuées par l'UNION FINANCIERE.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1 DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances MAGHREBIA.

Sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution.

Le portefeuille du FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est exclusivement composé :

- Dans une proportion de 80% de l'actif net, en actions des sociétés cotées,
- À hauteur d'une proportion de 20% de l'actif net, en liquidités et quasi-liquidités.

En date du 25 mars 2021, le « **FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS** » a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier pour le changement du dépositaire du fonds désignant l'ARAB TUNISIAN BANK en tant que nouveau dépositaire en remplacement de l'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, l'agrément pour l'ajout de « Assurances MAGHREBIA Vie » en tant que nouveau distributeur des parts du « **FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS** » et aussi l'agrément pour le changement de la catégorie du « **FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS** » du FCP Mixte à FCP Actions.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

Le **FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS** est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2024**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité du « **FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS** » est tenue au moyen du logiciel CARTHAGO ASSET MANAGEMENT.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

NOTE 4 : EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

NOTE 5 : UNITE MONETAIRE :

Les comptes du FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS sont libellés en Dinar Tunisien.

NOTE 6 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

6.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

6.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et opérant dans les secteurs industriels et de services. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle, portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au Cours Moyen Pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués, sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

6.3- *Evaluation des autres placements*

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

6.4- *Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 7 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

NOTE 7.1 : NOTES SUR LE BILAN

AC1 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2024** à 2 672 692,641 DT et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2024	% de l'actif net
	a- Action, droits rattachés et valeurs assimilées				
	Actions				
TN0002300358	AIRLIQUIDE	219	15 565,000	21 900,000	0,66%
TNDKJ8O68X1	ASSURANCES MAGHREBIA VIE AA	55 090	334 947,200	338 803,500	10,15%
TN0007830011	ASSUR MAGHREBIA	4 887	283 556,301	251 568,099	7,54%
TN0004700100	ATL	27 018	100 597,640	114 475,266	3,43%
TN0006610018	ATTIJARI LEASING	500	7 955,000	9 502,500	0,28%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	12 433	23 142,790	26 768,249	0,80%
TN0007550015	CITY CARS	9 324	97 790,057	117 501,048	3,52%
TN0007670011	DELICE HOLDING	18 635	256 345,172	303 061,005	9,08%
TN0007410012	ENNAKL AUTOMOBILES	2 288	25 615,933	24 348,896	0,73%
TN0007510019	LANDOR	8 188	59 563,134	84 991,440	2,55%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING (AA)	27 773	187 097,252	258 427,765	7,75%
TN0005700018	PGH	29 864	235 098,874	255 725,432	7,66%
TN0007610017	SAH	32 529	242 163,235	329 095,893	9,86%
TN0006530018	SOTETEL	4 269	15 171,340	29 396,334	0,88%
TN0006560015	SOTUVER	21 990	113 204,551	279 097,080	8,36%
TN0001400704	SPDIT	8 543	87 099,760	101 969,248	3,06%
TNF8FC5GRVG9	TELNET HOLDING	6 110	44 282,060	36 617,230	1,10%
TN0007270010	TPR	14 148	64 648,896	89 443,656	2,68%
	TOTAL		2 193 844,195	2 672 692,641	80,10%

Le coût d'acquisition du portefeuille titres s'élève au 31 Décembre 2024 à 2 193 844,195 DT contre 2 171 670,178 DT à la clôture de l'exercice 2023, soit une augmentation de 22 174,017 DT. Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2024 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions	143 322,650
Total	143 322,650

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2024 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou Moins-values réalisé
Actions	121 148,633	100 200,910	-20 947,723
Total	121 148,633	100 200,910	-20 947,723

AC 2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2024** à 667 983,222 DT contre 602 807,383 DT en 31.12.2023, il se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Disponibilités		
Avoirs en banque	650 479,144	595 745,237
Sommes à l'encaissement	17 504,078	7 062,146
Total	667 983,222	602 807,383

AC 3 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2024** à 12 825,483 DT contre 11 686,776 DT au 31.12.2023, il se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Intérêts courus sur avoirs bancaires	12 825,483	11 686,776
Total	12 825,483	11 686,776

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2024** à 10 702,604 DT contre 7 470,788 DT au 31.12.2023 et s'analyse comme suit :

Désignation	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Rémunération du gestionnaire à payer	4 752,604	3 941,867
Rémunération du dépositaire à payer	5 950,000	3 528,921
Total	10 702,604	7 470,788

PA2 : Autres créateurs divers

Cette rubrique s'élève au **31.12.2024** à 6 257,117 DT contre 5 907,104 DT au 31.12.2023, elle se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Honoraires Commissaire aux comptes à payer	4 985,953	4 738,094
Redevance CMF à payer	321,240	265,718
Retenue à la source à payer	749,924	703,292
Publication	200,000	200,000
Total	6 257,117	5 907,104

CP1 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 se détaillent comme suit :

Capital au 01 Janvier 2024	
Montant en Nominal	2 337 900,598
Nombre de parts	2 337 900,598
Nombre de porteurs de parts	4
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant en Nominal	7 918,408
Nombre de parts	7 918,408
Nombre de porteurs de parts	0
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant en Nominal	1 770,687
Nombre de parts	1 770,687
Nombre de porteurs de parts	0
Capital au 31 Décembre 2024	
Montant en Nominal (2)	2 344 048,319
Nombre de parts (1)	2 344 048,319
Nombre de porteurs de parts	4

- (1) Les opérations de souscriptions et rachats peuvent être effectuées en fractions de parts : millième de parts, Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat des parts s'appliquent aux fractions de parts.
- (2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 3 237 663,866 DT détaillé comme suit :

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Montant Fin de l'exercice au 31.12.2023	2 863 676,185	2 863 676,185
Souscription de l'exercice	7 918,408	7 918,408
Rachat de l'exercice	-1 770,687	-1 770,687
Résultat 2023 capitalisé	83 109,952	83 109,952
Régularisation du résultat 2023 capitalisé	1 656,729	1 656,729
Régularisation des Sommes non Distribuables	12,677	12,677
Autres Mouvements	283 060,602	381 938,361

Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres	304 848,754	304 848,754
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	-20 947,723	-20 947,723
Frais de négociation des titres	-840,429	-840,429
Sommes distribuables de l'exercice		98 877,759
Montant Fin de l'exercice au 31.12.2024	3 237 663,866	3 336 541,625

CP2 : Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds de capitalisation. Le solde de ce poste au 31 Décembre 2024 présente un montant de 98 877,759 DT contre 83 109,952 DT au 31 Décembre 2023 ; il se détaille ainsi :

Désignation	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024	Du 01.01.2023 Au 31.12.2023
Résultat Distribuable de l'exercice	98 882,093	82 933,244
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	-4,334	176,708
Total	98 877,759	83 109,952

NOTE 7.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR1 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période allant du **01.01.2024** au **31.12.2024** à 116 603,930 DT contre 94 418,610 DT au 31.12.2023, se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024	Du 01.01.2023 Au 31.12.2023
Dividendes	116 603,930	94 418,610
Total	116 603,930	94 418,610

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période allant du **01.01.2024** au **31.12.2024** à 47 187,354 DT contre 46 229,915 DT au 31.12.2023, se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024	Du 01.01.2023 Au 31.12.2023
Intérêts sur avoirs bancaires	47 187,354	46 229,915
Total	47 187,354	46 229,915

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01.01.2024** au **31.12.2024** à 54 404,898 DT contre 47 640,389 DT au 31.12.2023, il se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024	Du 01.01.2023 Au 31.12.2023
Rémunération du gestionnaire	46 033,819	44 111,469
Rémunération du dépositaire	8 371,079	3 528,920
Total	54 404,898	47 640,389

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01.01.2024** au **31.12.2024** à 10 504,293 DT contre 10 074,892 DT au 31.12.2023, il se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024	Du 01.01.2023 Au 31.12.2023
Honoraires du commissaire aux comptes	5 886,169	5 646,490
Redevance CMF	3 111,593	2 973,493
Publicité et Publication	200,000	200,000
Commissions bancaires	2,856	48,909
Déclaration FATCA	1 190,000	1 190,000
Impôts et taxes	113,675	16,000
Total	10 504,293	10 074,892

NOTE 8 : AUTRES INFORMATIONS

8-1 Données par part et ratios pertinents

	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
Revenus des placements	0,070	0,060	0,046	0,045	0,025
Charges de gestion des placements	-0,023	-0,020	-0,018	-0,022	-0,013
Revenus nets des placements	0,047	0,040	0,028	0,023	0,012
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,004	-0,004	-0,003	-0,003	-0,004
Résultat d'exploitation (1)	0,042	0,035	0,024	0,020	0,009
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,004	0,000	0,004
Sommes distribuables de l'exercice	0,042	0,036	0,028	0,020	0,013
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,000	0,000	-0,004	0,000	-0,004
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,130	-0,073	-0,066	0,046	0,052
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0,009	0,048	0,003	-0,003	-0,017
Frais de négociation de titres	0,000	-0,001	0,000	-0,001	-0,001
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,121	-0,026	-0,063	0,042	0,034
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,164	0,009	-0,046	0,062	0,043
Droits d'Entrée	0	0	0	0	0
Droits de Sortie	0	0	0	0	0
Résultat non distribuable de l'exercice	0,121	-0,026	-0,063	0,042	0,034
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,001	-0,010	0,000	0,008
Sommes non distribuables de l'exercice	0,121	-0,025	-0,073	0,042	0,042
Valeur liquidative	1,423	1,260	1,249	1,294	1,232
Charges de gestion de placement/ actif net moyen	1,75%	1,61%	1,65%	1,67%	1,46%
Autres charges / actif net moyen	0,34%	-0,34%	-0,31%	0,26%	0,28%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,18%	2,79%	2,17%	1,53%	0,95%
Actif net moyen	3 110 641	2 967 707	2 890 977	2 941 026	2 550 975

8-2 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS moyennant une commission de gestion de 1,25% HT calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

8-3 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'ARAB TUNISIAN BANK. Celle-ci perçoit une commission globale hors taxes égale à 0,1% par an de l'actif net du FCP avec un minimum de 5 000 DT HT et un maximum de 25 000 DT HT par an.

Cette commission sera prélevée hebdomadairement sur l'actif net du fonds et versée annuellement au dépositaire à terme échu.